Malansac
Espace de caractère en pleine nature

Conseil municipal

Du 19 Septembre 2024 à 20h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE MALANSAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Septembre 2024

****

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 septembre 2024, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 19

Procurations : 4

Procurations : Meddhi CALON à Morgane RETHO – Fabienne DAUPHAS à Dominique JAGUT – Catherine CASTAGNET à Kurt DUFAYS – Pierre CLERICE à Hélène ZEITOUN

Secrétaire de séance : Hélène LANN-CORRE

****

20 h-20h30 : En préambule de ce conseil, Monsieur Raymond HOUEIX, Président du SIAEP a présenté les travaux de réseaux (eau potable et assainissement) prévus sur la rue du stade en 2025.

Suite à la présentation très claire des élus du SIAEP, le conseil municipal, à l'unanimité, se positionne sur la deuxième solution.

Information au conseil

DECISION du 8 Août 2024 : CONTRAT DE MAINTENANCE PANNEAU LUMINEUX

Madame le Maire informe le conseil municipal de la signature du renouvellement d contrat de maintenance pour le panneau lumineux à compter du 5 Octobre 2024 pour une durée d'un an.

Le montant annuel de la prestation de maintenance réalisée par la société CENTAURE SYSTEMS s'élève à 1 313.77 € HT contre 1 300.76 € HT en 2023.

2024_09_01_ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 Juillet 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024.

Commentaires :

M. DUFAYS : A2L avait un problème de cotation et la mise à jour n'a pas été reçue.

Réponse M. HERVIEUX : La mise à jour des plans sera adressée.

Vote de l'assemblée : Unanimité

Pour : 19 voix

2024_09_02_ QUESTEMBERT COMMUNAUTE : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

Madame le Maire rappelle aux membres que la commune sollicite les services de Questembert Communauté dans le cadre de divers travaux liés à l'entretien.

Dans le cadre de la refacturation de ces services aux communes utilisatrices, un schéma comptable a été adopté en conseil communautaire le 1er juillet dernier et une convention de prestations de services est ainsi proposée pour signature aux communes (durée 2 ans).

Madame le Maire propose aux membres de l'autoriser à signer la convention de prestations de services auprès de Questembert Communauté selon le schéma comptable communal ci-dessous :

- Facturation de main d'œuvre : C/6216- chapitre 12
- Location de matériel seul : C/61351-Chapitre 011
- Prestation de services matériel + fournitures + agent : C/6042-Chapitre 011
- Facturation de marchandises ou de fournitures uniquement : C/6078-6063…-Chapitre 011

Vote de l'assemblée : Unanimité

Pour : 19 voix

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de prestations de services.

2024_09_03_ CCAS : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Suite à la démission de Madame Aude MAHE qui faisait partie du CCAS, il convient de procéder à son remplacement en désignant Monsieur Philippe BODARD.

Vote de l'assemblée : Majorité

Pour : 16 voix

Abstention : 3 voix (M. JAGUT – Mme DAUPHAS – M. BODARD)

Après en avoir délibéré et à la majorité (3 absentions et 16 voix pour) le conseil municipal valide la candidature de Monsieur Philippe BODARD. Il est donc immédiatement installé en tant que membre du CCAS.

2024_09_04_ RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION D'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire expose aux membres.

Les services communaux ont beaucoup évolué ces dernières années, le développement du numérique, la place de la communication, les départs à la retraite à venir. Un avis extérieur est souhaitable afin de pouvoir identifier les besoins.

Suite à différents échanges, le CDG propose d'intervenir afin de réaliser un diagnostic permettant d'anticiper les changements, optimiser l'organisation, améliorer le service rendu ….

Madame le Maire propose aux membres de l'autoriser à prendre contact avec le CDG afin d'obtenir un devis de prestation de services qui pourrait être présenté au prochain conseil municipal.

Commentaires :

M. DUFAYS : un audit n'a pas été réalisé ?

Réponse Mme RETHO : c'est l'idée en faisant appel au CDG. Comparer avec les autres communes n'est pas forcément adaptable par rapport aux services de chacun. Une autre restructuration est peut-être à prévoir.

M. DUFAYS : On ne sait pas quantifier les besoins en interne ? Nous avons un responsable du service qui pourrait réaliser cette tâche

Réponse Mme ROLLIN : Les missions évoluent souvent et pour savoir qui pourrait reprendre quoi, un regard extérieur est un plus qui correspond à la réalité.

Mme RETHO : Les fiches de poste existent et les missions ont bougé.

Mme GUILLEMIN : Est-ce sur tous les services ?

Réponse Mme RETHO : Surtout l'administratif, voire le service d'entretien. Un avis extérieur et neutre est important pour se positionner.

Le bien-être des collaborateurs est important.

M. BODARD : C'est utile pour tout le personnel et à un moment il est intéressant de faire un bilan, un focus. Le changement des équipes municipales peut avoir un impact aussi sur le personnel communal. Certains cabinets privés sont très couteux et le CDG est une entité « confiance ».

Mme RICHARD : des entités externes évaluent les services dans les services état et hospitalier et c'est tout à fait classique de réaliser cette prestation.

Vote de l'assemblée : Majorité

Pour : 18 voix

Contre : 1 voix (M. DUFAYS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 voix contre, 18 voix pour) autorise la sollicitation de principe du CDG et attend le retour du coût de cette mission.

2024_09_05_ ADHESION A LA NOUVELLE CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITES

Madame Gaëlle ROLLIN, Adjointe présente la nouvelle charte d'entretien.

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration des pratiques d'entretiens et de désherbage de la voirie et des espaces verts.

Depuis 2011, une charte d'entretien des espaces était mise en place par la Région Bretagne et était évaluée par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, la commune de MALANSAC y adhérait.

En 2023, cette charte a été révisée pour y ajouter plus de nature qui vise à mettre en avant les actions de la commune en faveur de la réduction des déchets verts, de la gestion de l'eau, de la biodiversité et de la communication. Pour chaque critère, un nombre de point est attribué et permet d'évaluer la commune en fonction de trois niveaux.

Il est proposé à la commune de prendre une délibération concernant l'adhésion à cette charte.

Le conseil municipal est invité à :

- S'engager dans la charte et autoriser le Maire à la signer.

Commentaires :

Mme LANN-CORRE : On respecte la charte, donc a-t-on besoin de la signer et remplir des papiers en plus ; des agriculteurs s'interrogent. Si on le fait déjà et bien pourquoi on signe, on le fait en conscience et cela devrait suffire. Le trop de règlementation devient gênant et coûte.

Réponse de Mme ROLLIN : Le GBO précise que la commune est bien engagée dans le domaine du zéro phyto. Le travail des agents est valorisé et c'est une satisfaction de le dire et que ce soit montré, le mettre en avant et d'être dans l'exemplarité. C'est une feuille de route pour les services techniques.

Ces documents à remplir se font en lien avec le GBO par groupe de travail.

Réponse de M. HERVIEUX : dans le domaine agricole, c'est une lisibilité pour obtenir un label. Cela valorise le travail réalisé par nos services tout comme c'est le cas sur les déchets.

Cette démarche ne coûte rien à la commune. La charte existe déjà et il s'agit juste de maintenir ce dispositif.

Mme ZEITOUN : S'auto évaluer cela impulse une nouvelle dynamique.

M. DUFAYS : Aimerait que soit précisé à la population que : brûler des végétaux est interdit et que l'amende peut être forte. Une communication pourrait être passée auprès de la population.

Les félicitations sont apportées par le conseil municipal au service technique.

Vote de l'assemblée : Majorité

Pour : 17 voix

Contre : néant

Abstention : 2 voix (M. DUFAYS – Mme LANN-CORRE)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (2 absentions et 17 voix pour) décide de s'engager dans la charte et autorise Madame le Maire à signer l'adhésion.

2024_09_06_ FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire expose au conseil municipal.

Certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

• les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

• les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisance d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de la dette). Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.

Monsieur le Comptable public a demandé à la commune de MALANSAC, ordonnateur, de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon la liste 5771900111.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 299.59 €. Il n'y a pas de créances éteintes.

Vote de l'assemblée : Unanimité

En conséquence, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'admettre en non-valeur pour le montant suivant :

6541 – Créances admises en non-valeur 299.59 €

6542 – Créances éteintes : néant

QUESTIONS DIVERSES

- **Offre de transport – desserte gare de Malansac :** Redon Agglomération ouvre son offre de transports (minibus) avec une desserte prévue à la gare du lundi au samedi entre 6h30 et 19h. Une convention est proposée à la signature en partenariat avec Questembert Communauté. Une rencontre est prévue le mardi 15 octobre à 10h00 à Questembert communauté.
  Se renseigner si ce dispositif entre dans le forfait mobilité de Redon agglo financé par les entreprises.
- **SIAEP :** informations travaux « réseaux eau potable et assainissement » rue du stade : création d'un poste et d'une conduite. Sur les 2 propositions qui ont été présentées, le conseil municipal décide de retenir, à l'unanimité la 2ème hypothèse qui reste la moins coûteuse et la moins compliquée.

- **Réseau de solidarité :** Hélène ZEITOUN présente le dispositif. Les éléments sont à disposition sur le site internet de la commune « rubrique pôle social ». Des partenaires sont sollicités.
  Une charte est en préparation (volontaire à partir de 16 ans) et la formation des bénévoles est envisagée. Des volontaires sont déjà en attente pour démarrer une mission.
  Des points réguliers seront faits auprès des bénévoles pour les accompagner.

- **Natura 2000 :** Gaëlle ROLLIN informe l'assemblée qu'elle a été nommée présidente « Natura 2000 » ce matin. Elle expose en quelques mots son rôle pendant 3 ans : Le rôle du président est d'assurer le bon déroulement de la concertation sur le site Natura 2000 en animant le comité de pilotage et en veillant à la bonne intégration de Natura 2000 dans les politiques de développement du territoire. Il est en lien direct avec les animateurs du site afin de suivre au plus près la mise en œuvre de l'animation.
  Concrètement :
  - il pilote le COPIL une fois par an : définition de l'ordre du jour avec la structure animatrice, assure l'introduction, l'animation des débats et la conclusion des réunions de COPIL.
  - il peut accompagner l'animateur dans la réalisation de ses missions : participation à certaines réunions (avec les acteurs locaux, avec d'autres élus) …
  - il porte la politique Natura 2000 sur le territoire: il incite à la prise en compte ou à la valorisation de la biodiversité dans la mise en œuvre d'autres politiques locales, …

- **Informations travaux/bâtiments :** François HERVIEUX donne quelques informations sur les travaux en cours.
- **Place du marché :** Les travaux s'achèvent. La route reste barrée par arrêté jusqu'à la réception des travaux prévue le vendredi 4 Octobre.
- **Travaux bâtiment de la gare :** l'appel d'offres est en cours et le retour des offres est prévu pour le 27/09/2024 à 12h00. L'analyse sera réalisée par le cabinet A2L et la commission d'appel d'offres se réunira le vendredi 11 Octobre à 16h30 pour se positionner. Une délibération et un CR des offres sera présentée au conseil municipal du 17 Octobre prochain.
- **Médiathèque :** le cabinet Morbihan Habitat mandaté travaille sur le projet afin de rendre un diagnostic qui permettra de lancer l'appel d'offres auprès d'un architecte qui construira le programme travaux et les plans. Une réunion est prévue ce vendredi 20 septembre pour avancer sur le dossier.
- **Mairie :** les travaux ont débuté et le planning à ce jour prévoit une fin de travaux pour début décembre. La chaudière va être posée pour le 15/10- L'isolation est prévue pour fin octobre et les ouvertures vont être changées pour fin novembre.
- **Doux :** Les travaux ont débuté début septembre. Il est demandé l'envoi du planning des travaux EPF.
  M. DUFAYS intervient sur des questionnements : Le budget prévisionnel pour la dépollution du site ne nous a pas été fourni. Réponse : L'appel d'offres va être lancé pour ce volet par l'EPF.
  Les subventions vont-t-elles couvrir la totalité des travaux ? Réponse : selon les chiffres que nous avons actuellement, le montant des subventions couvrent les travaux. L'appel d'offres dépollution viendra nous en dire plus sur le solde.

- **Informations rentrée scolaire :** Karine RICHARD présente les effectifs des écoles et des services périscolaires. **Mission argent de poche** : 35 missions honorées et les services sont satisfaits du travail réalisé.
- **Projet serviette en tissu :** groupe créé et piloté par Mme BAREAU. Ces serviettes en tissu serviront pour la partie élémentaire et remplaceront les serviettes en papier, dans l'objectif de réduire les déchets.

- **Référent cybersécurité :** Suite à une présentation en réunion de DGS du territoire de Questembert Communauté, un travail de partenariat avec le groupe de gendarmerie du Morbihan (Vannes) PreSANSCE56 va être lancé. Le premier travail va consister à faire un état des lieux et diagnostic du parc informatique, boites mails… dans le cadre de la cybersécurité.
  M. Arnaud RICHARD est désigné « référent cybersécurité » afin de suivre cette démarche initiée par la gendarmerie.

- **Personnel communal :** *Quelques changements* :

- Le recrutement pour remplacer l'agent qui part travailler à la commune de CADEN par mutation est terminé. M. HOELLARD Yvonnick de Muzillac va être recruté en CDD pour 6 mois dans un premier temps et pourrait être stagiairisé au-delà si tout va bien.
- Une ATSEM est venue remplacée l'agent qui a pris une disponibilité de 6 mois.
- Un agent en contrat aidé a été recruté pour remplacer la personne qui était en poste sur la cantine, entretien des locaux. Mme BERTHE Claudine de Malansac a été recrutée pour 10 mois.
- L'agente d'entretien des locaux est prolongée en arrêt maladie jusqu'au 14 Octobre. Un agent NEO assure le remplacement.

AGENDA

- **Prochains conseils municipaux** : Jeudi 17 Octobre – Jeudi 5 Décembre
- **Réunion associations** : Samedi 21 Septembre à 9h30 au bâtiment LEGAL
- **Réunion SIE** : Vendredi 20 septembre à 17h00
- **Journées du patrimoine** : 20-21-22 septembre
- **Commission « enfance-jeunesse »** : lundi 23 septembre à 17h30 (intervention EVEIL)
- **Réunion du CCAS** : 26 septembre à 17h30
- **Journée développement durable** : Dimanche 29 septembre
- **Commission des finances** : Lundi 30 septembre à 17h30
- **Commission d'Appel d'Offres** : Vendredi 11 Octobre à 16h30
- **Comités environnement et culture** : Dates à finaliser

Questions des élus :

- **Questions** :

M. BODARD : Interdiction de baignade du moulin neuf : dommageable que ce soit le cas tous les ans. Peut-on faire quelque chose pour que cela cesse ?

Réponse M. HERVIEUX : Il y a eu du travail réalisé, des choses ont été essayées... On connait la source mais il est difficile d'enrayer ces arrivées dans les ruisseaux.

Mme LANN-CORRE : Ce serait bien d'alerter les propriétaires de chiens sur les dangers encourus.

M. BODARD : Dans le cadre des journées du patrimoine, il serait intéressant d'avoir une réflexion sur le matériel communal, notamment des barnums, chapiteaux...

Réponse M. RICHARD : une base de données avait été initiée par la municipalité mais aucun retour des associations n'a été fait.

Réponse Mme ROLLIN : Problématique de qui monte la structure ? si dégâts ? Une discussion pourra s'engager en commission.

La séance est levée après ces interventions à 22h30

Questions de l'assemblée

- **Questions** :

M. LE SAUX Jean-Luc : CR des conseils municipaux de Mai et Juillet : tableaux du conseil et il n'y a plus le détail. Le classement sur le site, la typologie, l'ordre du jour, ce n'est pas fait toujours de la

même façon. Il faut trouver une façon de faire qui soit cohérente et avec de la typologie identique (site internet, publication intramuros)...

Réponse : Il a été précisé que le tableau « liste des délibérations » respectait la règlementation imposée par la réforme des règles de la publicité.

La secrétaire de Séance,

Madame LANN-CORRE Hélène

Le Maire,

Madame RETHO Morgane

Mairie de Malansac
56 Morbihan